

Quai des Brumes

Septembre 2011



Edito :

Le 20 octobre, les douaniers vont voter.

Une campagne électorale, ce n'est pas juste envoyer des messages de temps en temps pour montrer qu'on existe...

Une campagne électorale à la CGT c'est faire le bilan du mandat et des années écoulés sans langue de bois, **c'est mettre en valeur toutes nos victoires, toutes nos actions** (que ce soit pour défendre les dossiers individuels ou collectifs), **notre présence à vos côtés lors de nos passages dans les services, notre disponibilité, notre réactivité sur TOUS les dossiers.**

Vous n'êtes pas dupes, adhérents d'aujourd'hui ou de demain, sympathisants, tout simplement collègues de toutes catégories, vous savez qui a défendu les emplois et les missions, qui a fait des conditions de travail une priorité, qui n'a pas laissé faire n'importe quoi à l'Administration, qui siège dans toutes les instances, qui est en première ligne dans tous les combats (même si la méthode ne plaît pas toujours), qui s'engage au quotidien, qui vous tient informés semaine après semaine, qui vous rassemble pour décider ensemble de ce qui doit être fait, qui est régulièrement sur le terrain.

La CGT a fait la preuve de sa volonté de vous écouter, de vous aider et d'intervenir. Chaque service, chaque agent, qu'elle que soit sa branche, sa catégorie ou sa fonction, peut témoigner que nous ne les avons jamais laissé tomber (que ce soit pour le CHS, pour les fusions, les réorganisations, les missions, les primes, les horaires, les véhicules, les mobilités, etc).

« Faire campagne » c'est donc faire le bilan du travail accompli pendant 3 ans (pas pendant les 3 derniers mois), mais c'est aussi, sans promesses inconsidérées mais avec le souci de la justice, de la solidarité, de la fraternité, définir ensemble le travail que nous aurons à accomplir pour les 3 prochaines années.

**Si c'est AVEC vous, nous ne manquerons pas d'énergie !
Pour que ce soit AVEC vous, votez CGT à tous les scrutins.**

Aux élections de la Masse, vous nous avez largement élu, avec encore plus de voix, preuve de la confiance que vous nous accordez. Et ce vote a payé ! Pour les CAP et les CT, on remet ça ! Plus nombreux, plus forts, pour l'avenir des Douanes.

Manuela DONÀ

Rédacteur en Chef :
S.Géhan

Rédacteur adjoint. L. Hébert

Webmaster : D.Dona

Dans ce numéro :

Edito	1
Journée du 11 Octobre : Communiqué de l'intersyndicale	2
Éducation : lutter contre les lobbys réactionnaires	3
Brèves	4
Du boulot pour la Douane	5
ODOD	6
Pétition ODOD	7
Spécial catégorie C	8
Spécial Catégorie C	9
La règle d'or ?	10
CFDT	11
Pas à pas élections	1

Communiqué CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires *Intersyndicale* / jeudi, 1er septembre 2011

Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés et les consommateurs. Le gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales dont on sait qu'elles n'ont aucune efficacité économique et sociale. La contribution des plus hauts revenus reste symbolique et n'est pas de nature à réduire les inégalités.

Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable.

Cela suppose des réformes structurelles importantes comme une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité.

Cela appelle aussi des mesures urgentes :

- Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.
- Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.
- Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.
- Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction publique pour réduire les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

Les organisations syndicales estiment indispensable l'intervention des salariés pour peser sur le gouvernement, le patronat, les débats parlementaires en cours et à venir.

Elles décident d'une journée nationale d'action interprofessionnelle le **mardi 11 octobre 2011**. Partout, le débat sur le contexte, les enjeux et les modalités (manifestations, rassemblements, arrêts de travail, etc.) est nécessaire pour construire cette journée. Les organisations se retrouveront le 15 septembre 2011.

Montreuil, le 1er septembre 2011



LUTTER CONTRE LES LOBBIES RÉACTIONNAIRES

MANUELS SCOLAIRES ET THÉORIE DU GENRE

jeudi, 1er septembre 2011

La CGT exige du gouvernement de ne pas céder aux revendications réactionnaires de certaines associations, relayées par 80 députés UMP, qui visent à faire retirer les manuels scolaires de SVT (Science de la Vie et de la Terre) de classe de 1^{ère} sous prétexte que la théorie du genre n'y a pas sa place.

Cette théorie, datant des années 1970, affirme que, si le sexe homme ou femme est défini biologiquement, l'identité sexuelle, c'est-à-dire la masculinité et la féminité, est aussi une construction socioculturelle.

Les récentes déclarations tendent à faire l'amalgame entre orientation sexuelle et identité de genre ce qui est bien méconnaître cette question. En effet, les lesbiennes, gays et bisexuel-le-s ne se posent pas forcément de question d'identité et les trans peuvent être hétérosexuel-le-s, lesbiennes, gays ou bisexuel-le-s. Les allégations de ces lobbies qui prétendent que cette question n'est pas à l'ordre du jour des programmes scolaires ne cachent que des relents de sexisme, d'homophobie, de transphobie et la volonté de refuser la diversité de la société actuelle.

La CGT rappelle que le rôle de l'Ecole est de permettre une réelle émancipation de l'ensemble des jeunes en leur présentant notamment cette diversité, en luttant contre les stéréotypes et contre l'ensemble des discriminations.

La CGT rappelle que les discriminations LGBTphobes (Lesbiennes, Gays, Bi, Trans) sont encore trop nombreuses et qu'elles impactent fortement certains jeunes : ainsi, le taux de suicide chez les jeunes homosexuels et transgenres est beaucoup plus important que chez les adolescents hétérosexuels.

La lutte contre les discriminations LGBTphobes est aussi du ressort du monde éducatif.

Le ministère ne doit pas se contenter d'une lutte de façade et d'affichage. Il doit maintenant mettre ses paroles et ses actes en adéquation. La création d'un Conseil scientifique contre les discriminations en avril dernier, auquel la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture (FERC) CGT avait demandé à participer (et dont l'organisation est toujours sans nouvelle), ne doit pas dédouaner le gouvernement des autres actions dans cette optique.

La CGT demande donc au gouvernement de prendre ses responsabilités face à cette polémique sur les manuels scolaires et de mettre en œuvre des actions réelles pour lutter contre les discriminations sexistes et LGBTphobes.

Montreuil, le 1er septembre 2011



BELGIQUE : LES PRINCIPAUX PORTS DU PAYS NE SONT PLUS CONTRÔLÉS PAR LA DOUANE

En raison d'un manque de personnel, l'administration des Douanes et Accises n'est plus en mesure d'assurer la surveillance des principaux ports du pays. L'administrateur des Douanes et Accises, Noël Colpin, demande au prochain gouvernement 140 postes supplémentaires pour assurer à nouveau les patrouilles dans les ports et aéroports.

C'est ce qu'écrit De Tijd mardi.

"Chacun est conscient du fait que les douanes doivent patrouiller dans les ports pour lutter contre la criminalité organisée", affirme Noël Colpin. Mais au fil des ans, nous avons été amenés à réduire le personnel affecté à la surveillance à un tel point que nous ne sommes plus en mesure de le faire, précise-t-il, ajoutant que cela est irresponsable.

Le responsable estime qu'il est urgent d'agir parce que les trafiquants de drogue par exemple déménagent leurs activités criminelles des Pays-Bas, où des surveillances sont assurées, vers Anvers.

Les problèmes concernent tant les ports (Anvers, Gand, Zeebruges) que les aéroports (Bruxelles, Bierset). Les conteneurs ne sont plus surveillés en dehors des heures de service et il n'y a plus de surveillance dans les endroits où l'on charge et décharge. Noël Colpin affirme que son administration a un besoin urgent de moyens.

Tout ça pour un panneau syndical

Qu'est ce que c'est qu'un petit panneau syndical ordinaire dans le monde d'aujourd'hui, un petit coin de mur destiné aux droits des salariés ? Selon l'ancien article L 418-8, devenu L 2142-3 dans le Code du travail « recodifié » depuis le 1^{er} mai 2008, *« l'affichage des communications syndicales s'effectue librement sur des panneaux réservés à cet usage et distincts de ceux qui sont affectés aux communications des délégués du personnel et du comité d'entreprise »*. *« Les panneaux sont mis à la disposition de chaque section syndicale suivant des modalités fixées par accord avec le chef d'entreprise »* *« Le contenu de ces affiches, publications et tracts est librement déterminé par l'organisation syndicale, sous réserve, de l'application des dispositions relatives à la presse »*.

C'est étonnant ce que ça déplaît à certains employeurs : ce n'est pas grand-chose, mais ça leur donne l'impression de ne pas être chez eux. Vous vous rendez compte, *obligé aussi* d'afficher les horaires ? Et le nom et l'adresse de l'inspecteur du travail et son téléphone ! Et le compte-rendu des DP, du CE ! Et les autres infos : médecin du travail, incendie, égalité des droits hommes femmes ? Et, en plus, de la « pub » pour un syndicat ? C'est énervant, hein ?

Puisque « les modalités » de gestion d'un tel panneau sont « fixées par accord avec le chef d'entreprise », n'importe quel syndicaliste peut être en butte à des tracassins sans fin...

Voilà donc un délégué CGT depuis 20 ans dans une entreprise de 250 salariés, une marque célèbre de vêtements pour enfants, qui est obligé de venir se plaindre à l'inspection du travail. Parce qu'une nouvelle DRH a décidé de déchirer le 9 novembre à 10 h 30, l'affiche unitaire en défense des retraites à 60 ans sans décote. Quel motif ? « Cette affiche est là depuis trop longtemps, elle est trop vieille ». C'est vrai qu'elle date du début de la mobilisation en mai 2010. Est-ce à elle d'en juger ? Non. Est-ce à elle de l'enlever ? Non.

En fait : « - Ce panneau est trop dans le passage, il va falloir le changer d'endroit ». C'est vrai que dans le beau siège social du II^e arrondissement de Paris, les visiteurs ne peuvent pas le rater, il est à la fois à l'accueil et à l'entrée des vestiaires et toilettes. On voit qu'il y a un syndicat CGT au premier coup d'œil. Ça la fiche mal pour le public ? La DRH explique que « maintenant il y a plusieurs syndicats », puisque la CGC et la CFTC se sont créées. Certes ils n'ont obtenu que 11 % et 12 % aux récentes élections contre 77 % à la CGT, mais ils sont aussi représentatifs selon la dernière loi. Donc il va falloir plusieurs panneaux, et là, il n'y a plus la place... La DRH a d'abord fait mettre des colis en attente devant le panneau, se plaint le cégétiste : « - On ne peut plus rien lire ». Il a fallu qu'il demande à plusieurs reprises, par oral et par écrit, que ces dépôts soient enlevés. Sans succès. La DHR propose de diminuer la surface du panneau : il mesure 91 cm sur 1 m 21, ce serait trop. Trois petits panneaux de 30 sur 50 cm ? Dans ce cas l'affiche sur les retraites ne pourrait plus y tenir. Ou alors les trois panneaux seront transportés au fond du couloir, là où ne passe personne. Autre solution propose le délégué : près de la machine à café ? Pas question. Que les infos syndicales passent par intranet ? Pas question.

Je vous le dis, moi : les syndicalistes de ce pays sont des héros.

Gérard Filoche

Quand Adidas, Calvin Klein, H&M ou Lacoste perturbent vos hormones

Par Agnès Rousseaux <<http://www.bastamag.net/auteur18.html>> /Bastamag
(1er septembre 2011)

La présence de perturbateurs hormonaux pourtant interdits dans l'Union européenne a été détectée dans des vêtements de 14 grandes marques. C'est ce que montre un rapport de Greenpeace, intitulé « Dirty Laundry 2 » et rendu public le 22 août à Pékin. Parmi les marques concernées : Adidas, Calvin Klein, Converse, H&M, Lacoste, Nike, Puma, Ralph Lauren... Greenpeace a analysé des échantillons de vêtements pour hommes, femmes ou enfants, achetés dans 18 pays, notamment en Europe, et fabriqués dans une douzaine de pays, en particulier d'Asie. Résultat? Des « éthoxylates de nonylphénol (NPE) » [<http://www.bastamag.net/article1699.html#nb1>] ont été détectés dans les deux tiers de ces échantillons. Ce produit chimique est très souvent utilisé comme détergent dans l'industrie textile. Dans les égouts, le NPE se décompose en nonylphénol, un perturbateur hormonal, qui peut « /contaminer la chaîne alimentaire/ » et s'accumuler au sein des organismes vivants, « /menaçant leur fertilité, leur système de reproduction et leur croissance/ », décrivent les responsables de l'ONG.

Un produit chimique toxique et persistant, « /dangereux même à de très faibles doses/ », explique le rapport. Un problème pour les ouvriers qui fabriquent ces vêtements et les populations environnantes, mais aussi pour les consommateurs, car le NPE est également relâché lors des lavages. Ce que confirme l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) qui rappelle que les NPE sont classés « comme substance dangereuse prioritaire ».

L'emploi de ce toxique pour le nettoyage industriel et sa mise sur le marché sont d'ailleurs interdits par une directive européenne depuis 2003.

Ce rapport montre que des vêtements contenant du NPE sont importés dans des pays où cette substance est pourtant interdite dans l'industrie, comme c'est le cas pour l'Union européenne. Et que l'utilisation de ce produit n'est pas limitée à la l'industrie textile chinoise : de grandes marques de vêtements contribuent à la propagation de cette substance toxique pour l'homme et l'environnement.

[1 <<http://www.bastamag.net/article1699.html#nh1>>] Connus aussi sous les noms Polyéthylène, ether Glycols, ou Polyoxyéthylène.

Lire le rapport (en anglais) : Dirty Laundry 2 <<http://www.greenpeace.org/international/en/publications/reports/Dirty-Laundry-2/>>

L'État sonne la fin des tarifs encadrés à la SNCF

Par décret paru sans bruit au Journal officiel le 31 juillet, l'État laisse désormais la SNCF fixer « librement » le tarif des billets. Jusqu'à maintenant, la SNCF devait indiquer un an à l'avance à l'État les périodes de pointe et les périodes normales en matière de circulation des trains. En fonction de ces périodes et d'un tarif de base appliqué sur la 2e classe était fixé le prix des billets. En aucun cas l'entreprise ferroviaire ne pouvait changer le prix des billets du jour au lendemain. Les périodes établies d'avance, c'est fini !

Depuis le 31 juillet, la porte est ouverte à toutes les spéculations. Un décret paru au Journal officiel déclare « adapter l'encadrement des tarifs de la SNCF à la faveur de l'ouverture progressive à la concurrence du marché ferroviaire, prévue par la réglementation européenne ». Et il prévoit entre autres que, désormais, « les prix payés par les usagers des services nationaux sont fixés par la SNCF ».

Les tarifs qui s'adaptent en vertu de l'ouverture à la concurrence, les usagers que nous sommes en ont déjà fait les frais en matière d'électricité ou en matière de renseignements téléphoniques? Aussi, à terme, il y a fort à craindre que sur les trains particulièrement prisés, surtout par des voyageurs effectuant des trajets obligés parce que liés au travail, les tarifs explosent. Le TGV va surtout leur vider les poches à grande vitesse !

Certes, on doit aussi imaginer que des trains roulant à moitié vides pourraient voir leurs prix baisser pour attirer le chaland et permettre d'afficher des « prix moyens » qui apparaîtront tout à fait attractifs dans les statistiques. Le décret prévoit la « consultation » des associations d'usagers. Mais « concertation » n'est pas « décision ». Ce décret, signé par le premier ministre François Fillon, Valérie Pécresse, François Baroin et Thierry Mariani, serait applicable dès l'automne.

PETITION

SAUVONS LA SUBVENTION DE L'OEUVRE DES ORPHELINS DES DOUANES

A la veille de son centenaire, l'Œuvre Des Orphelins Des Douanes se trouve gravement menacée.

Née de la solidarité historique douanière dès les premiers assauts de 1914, l'ODOD a été financée jusqu'en 2006, par la seule solidarité des agents des douanes qui avaient volontairement et solidairement abandonné le quart de leurs primes contentieuses. L'arrêté du 18 avril 1957 précisait les conditions de ces répartitions. C'était le 10%, dont nous étions légitimement si fiers.

Ce financement original a permis à plusieurs générations de familles douanières et à leurs enfants de bénéficier des secours et des services de l'ODOD.

Depuis la création de l'Œuvre, ce sont :

- des milliers d'enfants, orphelins, handicapés qui ont trouvé aide financière et réconfort auprès de l'ODOD ;
- des centaines d'enfants accueillis à l'école de Chalès. Ce lieu de vie exceptionnel, leur a permis non seulement de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles mais aussi de retrouver équilibre et sérénité.
- des dizaines de milliers d'enfants ou d'adolescents qui sont partis en vacances, à Chalès, Bilhervé, les centres de l'Oeuvre et dans le monde entier.

Aujourd'hui tout cela est gravement menacé.

La logique comptable, froide et implacable, l'emporterait alors sur l'histoire et la raison du cœur.

Le 10% a été supprimé en 2006 ,et transformé en subvention. C'est cette même subvention qui est à son tour mise en cause, sacrifiée sur l'autel de la rigueur budgétaire.

Fiers héritiers de ce qui a été accompli par la solidarité douanière, nous ne pouvons accepter sans réagir, une nouvelle diminution très importante de nos moyens, qui serait synonyme d'abandon de pans entiers de notre action.

Cette hypothèse est d'autant plus intolérable en la période actuelle qui traduit un malaise profond dans notre administration qui conduit certains de nos collègues à des actes irréparables.

C'est pour toutes ces raisons que nous, délégués régionaux, administrateurs et militants appelons toute la corporation douanière, toutes les familles, à se mobiliser pour garantir à l'ODOD l'intégralité de ses moyens lui permettant ainsi de pérenniser ses actions de solidarité envers l'ensemble de la communauté douanière.

Chalès, le 8 septembre 2011

Je soutiens l'action de l'Oeuvre des orphelins des douanes,
J'exige le maintien du financement de l'Oeuvre au niveau de 2006

NOM	PRENOM	RESIDENCE	GRADE OU PROFESSION	SIGNATURE



Montreuil, le 20 septembre 2011

Spécial catégorie C : Grilles et salaires. Où en sommes-nous ?

Les salaires :

Fort de son protocole salarial ou plutôt de son marché de dupe signé le 21 février 2008 avec 4 syndicats représentant une minorité de fonctionnaires, le gouvernement reste fidèle à son nouveau mécanisme de négociations salariales visant soi-disant à « assurer une meilleure articulation du calendrier de la négociation salariale avec celui de la programmation budgétaire pluriannuelle ».

Concernant le volet budgétaire et donc salarial, on nous explique que la crise est passée par là et qu'il n'y a plus grand chose à attendre.

Aussi, pour cette année voire les deux prochaines années, le ministère du budget a décidé de geler la valeur du point fonction publique*. Ainsi, la seule augmentation à laquelle les douaniers ont eu droit cette année est l'augmentation de l'ACF (pour les op/co-ag) et celle de l'IR (pour les SU) au 1er juillet 2011. Encore faut-il savoir que cette mirifique augmentation d'environ 10 euros est financée par le fameux « retour sur les suppressions d'emplois » en douane.

Le SMIC et le minimum fonction publique aurait du être augmenter le 1^{er} août compte tenu de l'inflation de cette année.

Finalement, après publication par l'Insee des prix à la consommation de juin, le premier ministre François Fillon a décidé de ne pas revaloriser le salaire minimum.

Les salariés avec les plus petits salaires et notamment les agents de catégorie C de la DGDDI apprécieront !

Pour la CGT, puisque les prix augmentent, les salaires doivent aussi augmenter !

* point d'indice : 4,630291 € en 2011

Sur la carrière :

Depuis le décret du 29 septembre 2005, il n'y a rien de bien nouveau concernant les carrières des catégories C. Nous avons pour notre part dénoncé les injustices de ce décret. Mais les signataires des accords Jacob (CFDT, UNSA, CFTC) ont accepté les nouveaux dispositifs qui sont injustes. Par exemple, la mise en place de ces nouveaux dispositifs crée des « enjambements » de carrière. Des fonctionnaires en poste avant

le décret vont se voir dépasser par moins anciens qu'eux ! Avec évidemment toutes les conséquences en matière de mutation et de carrière ! Nous continuons de dénoncer cet état de fait mais le ministère ne veut pas revenir pour l'instant dessus. Nous proposons également que les mutations soient désormais liées à l'ancienneté réelle plutôt qu'à l'échelon détenu.

Sinon, la seule récente annonce officielle est que la direction de la fonction publique souhaite faire « bénéficier » les agents du dernier grade de catégorie C (ACP1 pour les douaniers) d'un accès à un **8ème échelon appelé « échelon spécial »** à l'indice majoré de 430 (IB 499). Si cette disposition peut sembler favorable, elle a pourtant suscité l'indignation de l'ensemble des organisations syndicales qui ont **toutes** voté contre ce projet de nouveau décret. En effet, l'administration souhaite continger l'accès à ce nouvel échelon. Les fonctionnaires du dernier grade (ACP1 en douanes) avec au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon pourraient accéder à cet échelon spécial, **au choix**, après avis de la CAP compétente. Autant dire que très peu d'ACP1 pourront y accéder. De plus, nous ne connaissons pas les critères de sélection. La subjectivité risque fort de l'emporter et les choix de diviser les personnels. Aussi, nous exigeons un 8ème échelon à accès linéaire.

A la CGT, nous n'en restons pas là et cet épisode doit être une occasion supplémentaire d'intervention des personnels pour gagner des avancées significatives sur la question des salaires, le statutaire et celle indissociable de l'emploi public.

Les revendications de la CGT :

► Revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation et le rattrapage de la perte subie depuis 2000
► Négociation globale des grilles C, B et A avec des niveaux de salaire suffisants pour tous et reconnaissant les qualifications
► Même date d'application des nouvelles grilles sans dérogation ministérielle et pour toutes les catégories
► Un début de la carrière indiciaire pour la catégorie C (recrutement au niveau BEPC/CAP) à 1,2 du SMIC (sur la base de notre revendication d'un SMIC de 1700 € bruts)
► Une amplitude indiciaire de la grille qui permette le doublement du salaire entre le début et la fin d'une carrière complète
► La suppression des grades non fonctionnels avec un avancement linéaire sans barrage entre les grades et sans allongement de la durée de carrière
► Révision des systèmes de reclassement et mesures plus favorables pour les reprises d'ancienneté des services effectués dans le public ou le privé.

LE 20 OCTOBRE, VOTEZ CGT !

« Souvent peuple varie, bien fol est qui s'y fie »

Après l'Espagne, l'Italie est sur le point d'adopter une réforme constitutionnelle visant à y inscrire l'interdiction des déficits publics. Cette interdiction drapée de vertu se nomme « **règle d'or** ».

La France, quant à elle, tergiverse : en l'état la Constitution ne permet pas au premier malade venu d'imposer un tel changement sans qu'au moins les 3/5 des élus des deux assemblées réunies en « congrès » n'y consentent explicitement. Les prochaines élections présidentielles venant complexifier la chose, le parcours s'avère aventureux.

Un référendum pourrait, arme médiatique en bandoulière, régler le problème mais, mais, mais,.... chat échaudé craint l'eau froide...

Gerard Filoche rappelait récemment qu'un pays en Europe avait appliqué cette règle avant tout le monde, bien avant. C'était de 1934 à 1974, c'était le Portugal, où le dictateur Salazar et son successeur Caetano professaient qu'un « Etat, c'est comme un ménage, il ne doit pas dépenser plus que ce qu'il gagne ». C'était le pays le plus pauvre d'Europe.

Mais bon, ça date.

C'est pourtant le futur qui s'annonce. Le « comique » de l'histoire c'est que les plus fervents supporters de la règle (celle des coups sur les doigts des gueux), de sa constitutionnalisation sont les mêmes qui sans cesse nous parlent du trop d'Etat, que le marché est omniscient, omnipotent et omnivore et qu'il n'a que faire de cet Etat auprès duquel il s'en vient néanmoins régulièrement quémander quelque aumône et ici, de nouvelles règles du jeu.... On trouve même des amateurs du coup de règle chez ceux dont un illustre premier ministre expliquait que « l'Etat ne peut pas tout » suite au carnage de Vilvoorde

On a fait du chemin depuis. Maintenant l'Etat veut ne rien pouvoir hormis surveiller la pâture populaire, traquer « le fraudeur au RSA » (dont l'existence est révélé chaque jour par les courageux journalistes du figaro, du parisien ou de france-soir) et savater la gueule des contestataires.

On est passé de la fiction incantatoire de l'article 3 de l'actuelle Constitution qui dit que « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. » à « la seule souveraineté qui vaille c'est celle de la dette », tout emprunt du réalisme économique (hahaha) visant à garantir l'orthodoxie budgétaire des économies de la zone Euro.

C'est une règle, dite d'or mais de fer, en forme de prière aux saints de l'hortodoxie budgétaire que sont Standard & Poor's Moody's et Fitch. Et cette prière s'énonce comme ça « A A A PLUS » « Amène »

Il y a un an, par exemple, le peuple ignorant battait le pavé. Alors que les gouvernants ne faisaient qu'apporter en offrande au Marché les quelques milliards de réforme qu'il réclamait. Les bouts de retraites avalés, l'AAA fut exaucé.

Allez, soyons sérieux, depuis que Standard & Poor's Moody's et Fitch font la politique, les gouvernants se targuent de n'en faire plus.

Ou alors à la manière d'automates pourvus de ressorts idéologiques grinçant, rouillés et dangereux:

1. dégradation → tension brutale sur les taux → renchérissement du coût de la dette → détérioration de la situation budgétaire et emballement de la dette → tension supplémentaire sur les taux, etc
- 2.
3. dégradation → austérité forcée → récession → détérioration de la situation budgétaire et emballement de la dette → austérité renforcée, etc. (F.Lordon)
- 4.

D'aucuns auxquels je me joins qualifient cette volonté de constitutionnalisation de « **coup d'état des marchés financiers** » et la crise financière, on ne le dira jamais assez, en a constitué une formidable opportunité.

La violence des attaques ne se fera pas attendre: pulvérisation du droit du travail (faciliter les licenciements pour lutter contre le chômage !!!!!

c'est ce qui se fait en Espagne, en Italie), laminage des prestations sociales, constitutionnalisation du non-remplacement des fonctionnaires, stagnation des salaires, privatisation des services publics et des bijoux de l'état, bref « blood, sweat and tears » pour huiler la machine à capital, éradiquer « l'assistanat », « booster l'esprit entrepreneurial », et « renforcer la confiance à moyen et long terme dans notre économie ».

Voyez cet exemple emprunté à Serge Halimi:

Total, dont le résultat net atteignait 10,5 milliards d'euros en 2010, n'a pas payé d'impôt sur les sociétés cette année-là. On conçoit donc volontiers qu'un ministre français, M. Laurent Wauquiez, ait dénoncé le « cancer » de l'« assistanat ». Magnanime avec Total, son gouvernement a cependant su récupérer 150 millions d'euros ailleurs, en fiscalisant les indemnités journalières versées aux victimes d'accident du travail.

La violence de notre réponse ne doit pas, ne peut pas être en reste. Nous devons dire NON à la Règle d'Or ! Nos élus ne peuvent et ne doivent graver cette règle dans notre Constitution, ce serait déclarer la guerre aux citoyens en leur imposant A VIE, l'austérité.

**NE NOUS LAISSONS PAS
DICTER NOTRE AVENIR
PAR LES MEDIAS ET LES
GOUVERNANTS !
NON A CETTE LOI
SCELERATE DITE REGLE
D'OR**

**TOUS EN GREVE LE 11
OCTOBRE PROCHAIN
à l'appel de l'intersyndicale**

<http://dessousdebruxelles.ellynn.fr/sip.php?article157>

Intersyndicale : La CFDT saborde la journée d'action du 11 octobre !

Les négociations de l'intersyndicale, en vue d'une journée d'action interprofessionnelle, le 11 octobre contre le plan antidéficit du gouvernement, sont un échec. La CFDT et l'UNSA s'opposant à toute action nationale concertée !

« **Qui ne dit mot consent** » dit le proverbe. En clair qui reste silencieux ou peu revendicatif face à une situation ne pourra en aucun cas nier par la suite son adhésion à celle-ci !

cas par cas des actions »

Car selon la CFDT : « **le principal souci des salariés est actuellement le risque d'écèlement de la zone euro, pas le plan Fillon** »

Donc, exit la mobilisation nationale portant sur des revendications pourtant approuvées le 1er septembre 2011, par la CFDT et l'UNSA. Et qui devait être défendue lors de la journée du 11 octobre prochain :

les inégalités notamment entre les femmes et les hommes (...)

Ce qui n'empêche pas Marcel Grignard, secrétaire général adjoint, et négociateur de la CFDT, de souhaiter que la journée du 11 octobre soit réussie, tout en proposant comme moyen d'action : « **D'aller à la rencontre des salariés pour leur expliquer la position de la CFDT** » !

Aller à la rencontre des salariés pour leur dire quoi ?

Que le gouvernement et le Medef n'ont pas cédé un pouce de terrain aux demandes de la CFDT ?

Car, que reste t-il de la main tendue de François Chérèque à Laurence Parisot lors des grèves et manifestations sur les retraites ? ou de la réunion (qui a remplacé le « sommet social » réclamé par la CFDT) avec François Fillon ?

Ou tout simplement leur expliquer à la façon Coluche, que la CFDT : « **C'est celui qui fait le moins grève ... donc, on gagne plus** »

Ou plus prosaïquement, que la CFDT, dont le réformisme n'a pas fait ses preuves ces quatre dernières années, préfère ne pas mettre la pression de la rue sur le gouvernement, dans l'attente du résultat incertain des élections de 2 0 1 2 ?

Et pour finir, leur expliquer, le plus sérieusement du monde, qu'en fin de compte, leur principal souci est : « **le risque d'écèlement de la zone euro, pas le plan Fillon** » ?

Succès assuré !

Crédit et copyright photo L'Express



C'est ce que le gouvernement pourrait arguer aux syndicats de salariés qui ont décidé à l'issue de la dernière réunion de l'intersyndicale de ne lancer : « **Aucun appel à la grève ou à des arrêts de travail pour manifester contre le plan antidéficit du gouvernement** »

En effet, selon Les Echos, la CFDT soutenue par l'UNSA a réitéré : « (...) son opposition à un appel à des manifestations et des grèves, jugeant que « **ce n'est pas la réponse adaptée à la situation et à l'attente des salariés** » Conclusion : « **Il reviendra donc aux troupes de décider au**

« (...) Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.

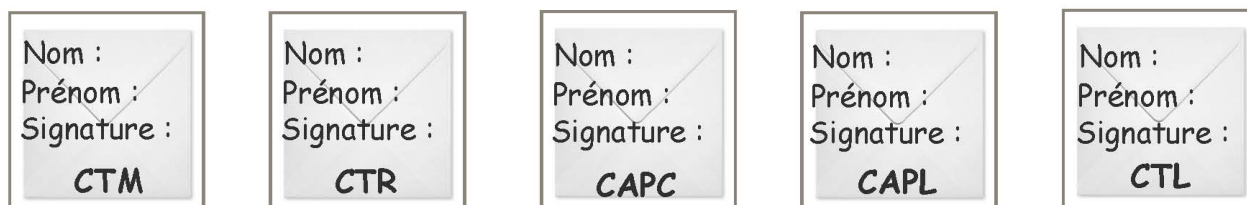
- *Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.*
- *Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.*
- *Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction publique pour réduire*

Dès le 5 octobre 2011



1) Glisser dans chacune de ces enveloppes de couleur, le **bulletin** (du SNADCGT...!!) de la même couleur que l'enveloppe.

2) insérer chacune des enveloppes de couleur, dans l'**enveloppe blanche correspondant au scrutin**, (attention elles sont toutes blanches mais simplement identifiées par scrutin, il faudra donc vous reporter aux couleurs...)



Ces 5 enveloppes blanches doivent être **CACHETÉES et SIGNÉES**



L'électeur ne peut voter que pour une liste entière, sans radiation, ni adjonction de nom et sans modifier l'ordre de présentation des candidats. Les bulletins sur lesquels l'électeur aura rayé, ajouté un ou plusieurs noms, ou modifié l'ordre de présentation de la liste des candidats seront considérés comme nuls.